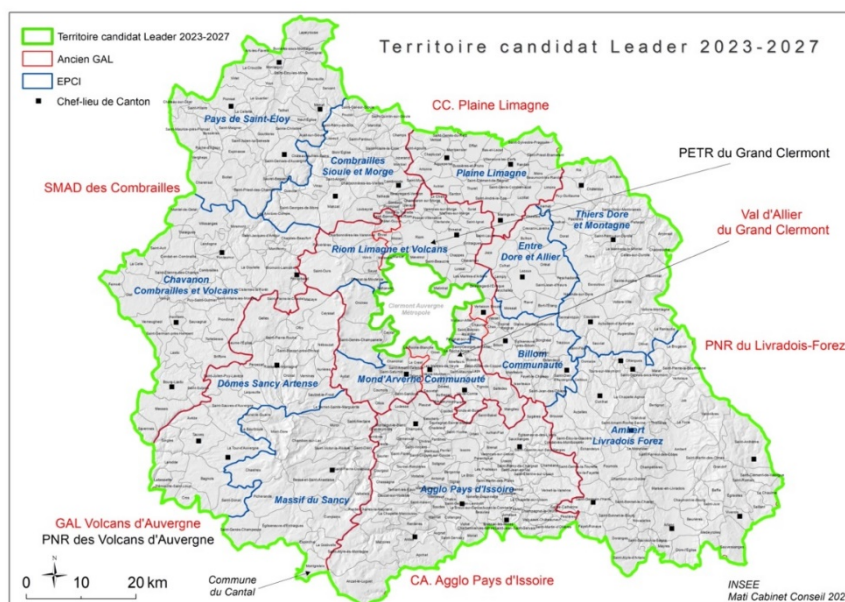


RESUME DE LA CANDIDATURE LEADER PUY-DE-DÔME 2023-2027



I. Une candidature fédératrice à l'échelle du Puy-de-Dôme autour d'une stratégie de coopération, d'innovation et d'intelligence territoriale

Sous l'égide d'un comité de pilotage, six territoires (bénéficiaires du programme Leader 2014-2020) répondent solidairement en portant une seule et unique candidature à l'échelle du Puy-de-Dôme :

- 2 Parcs Naturels Régionaux : Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez
- 2 territoires de projet : PETR du Grand Clermont et SMAD des Combrailles
- 2 intercommunalités : Agglo Pays d'Issoire » et Plaine Limagne.

Porté administrativement par le SMAD des Combrailles, la candidature est constituée de 448 communes pour un total de 379 610 habitants (Insee 2017). Les 14 intercommunalités à fiscalité propre du département sont concernées à l'exception de la métropole clermontoise qui est inéligible sauf pour 4 communes, membres du PNR des Volcans d'Auvergne. Montgreleix, commune cantalienne fait partie du territoire candidat au regard de son appartenance à la communauté de communes du Massif du Sancy.

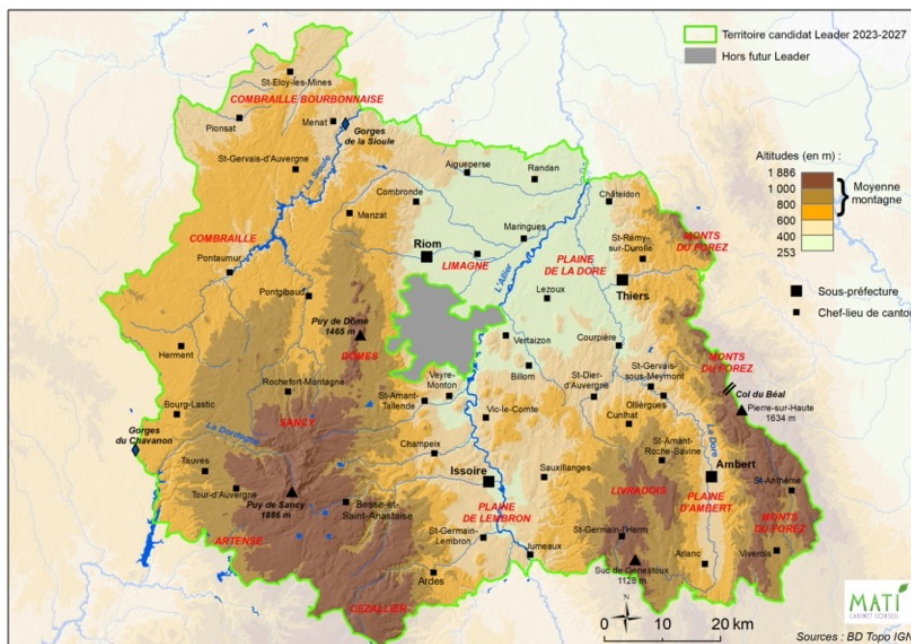
Afin de coconstruire la stratégie locale de développement, des rencontres ont été organisées de juillet à octobre 2022, réunissant un total de plus de 300 participants : six rencontres de concertation territoriale autour des enjeux spécifiques locaux, trois séminaires thématiques pour contribuer à l'élaboration de la future stratégie, une conférence des partenaires socioprofessionnels et institutionnels, une rencontre « Demain Leader » pour restituer le projet stratégique retenu.

II. Un territoire rural de moyenne montagne, fragile démographiquement, à l'économie peu diversifiée mais riche de sa diversité territoriale et de ses patrimoines

Situé au centre nord du Massif central, le territoire de la candidature est sous forte influence de la capitale auvergnate, véritable poumon démographique et économique à l'échelle du Massif central et métropole d'équilibre à l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'aire d'attractivité de la ville de Clermont-Ferrand illustre cette forte dépendance : 42% des communes, près de 60 % de la population du territoire Leader et plus d'un tiers de la surface du territoire Leader.

Une autre lecture souligne les caractéristiques d'un espace de moyenne montagne qui représente 2/3 des communes, près de 80 % de la superficie et plus de 45 % de la population du territoire Leader. C'est enfin un territoire rural : près de 80 % des communes abritent moins de 1000 habitants et seulement huit communes dépassent les 5000 habitants.

Dans ses secteurs urbains et périurbains résidentiels, le territoire connaît une croissance démographique qui ralentit cependant. L'étalement urbain génère une forte empreinte carbone en logements et en déplacements, une consommation irréversible du foncier et selon les communes un effet dortoir peu attractif. Les secteurs ruraux ou relevant de l'hyper-ruralité connaissent globalement une forte déprise démographique doublée d'un risque de décrochage socio-économique. Dans l'ensemble, le territoire cumule de nombreuses difficultés : bourgs-centres peu attractifs et déshérence des centres-bourgs, vieillissement prononcé, précarité énergétique, difficultés d'accès aux services et peu de solutions de mobilité, vacance élevée de logements, faible diversification économique et valeur ajoutée limitée, emplois sous-tension, faibles revenus...



Pour autant, le territoire dispose de nombreux atouts :

- la présence d'un tissu industriel « à la campagne » ou dans de petites villes, favorisant le développement économique local autour de grands établissements de renommée internationale : métallurgie, aciers spéciaux, pharmacie, agroalimentaire, coutellerie, ...
- une richesse patrimoniale favorisant un tourisme de culture et de nature et des ressources pour les activités de plein air. Les 2 PNR représentent plus de la moitié de la surface du territoire, 40 % de sa population et près de 43% du nombre de ses communes. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO « Chaîne des Puys et Faille de Limagne » est un levier d'attractivité,
- l'ancrage d'une agriculture d'excellence, développant à la fois les circuits courts et l'exportation de matières premières et de productions en Europe et dans le monde.

III. OSMOSE+, une stratégie fondée sur la coopération, l'innovation et l'intelligence territoriale pour relever le défi démographique, asseoir une économie vertueuse et réussir les transitions écologique et énergétique.

Sur la base d'un diagnostic partagé et de la mise en débat des principaux enjeux, le comité de pilotage a examiné différents scénarios pour proposer une stratégie intitulée « OSMOSE+ », construite autour de la coopération, de l'innovation et de l'intelligence territoriale. Le programme « Leader Puy-de-Dôme 2023-2027 » entend s'appuyer sur le potentiel de coopération interterritoriale locale et sans les opposer, entre les composantes urbaines, péri-urbaines et rurales du territoire. Aussi, la stratégie consiste à consolider le maillage du territoire en redynamisant les centres-bourgs, à renforcer le tissu économique par le soutien aux filières, aux savoir-faire des acteurs et par l'accompagnement du tourisme de demain. Enfin, elle s'attachera à créer les conditions de la résilience du territoire en réponse aux urgences et aux défis

écologiques et énergétiques. Le logigramme d'objectifs stratégiques et opérationnels se trouve en dernière page de ce présent document.

Au regard du diagnostic partagé, trois grands enjeux ont été identifiés pour le territoire :

Principaux enjeux du territoire « Leader Puy-de-Dôme »

- ✓ **Une attractivité renouvelée du territoire** face à la fragilité démographique et économique des bassins de vie avec la recherche d'un développement équilibré du territoire au regard des disparités infra-départementales et de l'amélioration des mobilités au service de la cohésion sociale, territoriale et écologique,
- ✓ **Un renforcement d'une économie locale** peu diversifiée, à faible valeur ajoutée et procurant de faibles revenus pour une majorité de territoires, appelant à la relocalisation de l'économie, à l'innovation et à la valorisation « frugale » des ressources locales,
- ✓ **L'accompagnement des transitions écologique et énergétique** autour de la lutte contre le changement climatique et ses impacts actuels et à venir, la préservation de la biodiversité et la gestion de la crise énergétique.

En définitive, la valeur ajoutée du programme Leader réside dans le pari de :

- l'amplification des actions coopératives entre les territoires et les acteurs, notamment en termes de gouvernance et de lien urbain-rural,
- une réelle prise en compte des transitions énergétiques et écologiques,
- une meilleure responsabilité des acteurs pour une économie durable,
- l'émergence de nouvelles méthodes et façons de travailler en collectif,
- l'apport d'une ingénierie opérationnelle pour la mise en œuvre des projets.

IV. LA MAQUETTE FINANCIERE

Fiche	Intitulé	Contributions publiques envisagées					FEADER	Dépense publique totale	Taux d'intervention FEADER
		Etat	Région	Département	EPCI	Autres			
Fiche Action 1	Faire de la qualité de vie, une source d'attractivité nouvelle du territoire	200 000	250 000	100 000	400 000	200 000	4 600 000	5 750 000	80
Fiche Action 2	Développer une économie vertueuse, génératrice d'emplois durables et non délocalisables	250 000	400 000	100 000	350 000	100 000	4 800 000	6 000 000	80
Fiche Action 3	Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique	250 000	200 000	100 000	250 000	75 000	3 500 000	4 375 000	80
Fiche Action 4	Coopération	0	20 000	15 000	15 000	25 000	300 000	375 000	80
Fiche Action 5	Animation/Gestion	0	200 000	100 000	100 000	50 000	1 800 000	2 250 000	80
	Totaux	700 000	1 070 000	415 000	1 115 000	450 000	15 000 000	18 750 000	80

